

ARRETE N° 2016- 1900 /MEN-SG DU 08 JUIN 2016

Portant autorisation d'ouverture d'un établissement privé d'enseignement secondaire général dénommé « Lycée GNETAASO de N'Tabacoro » à N'Tabacoro.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE,**

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°99-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu la Loi n°2012-013 du 24 février 2012 relative aux Etablissements d'Enseignement Privé en République du Mali ;
- Vu l'Ordonnance n° 01-050/P-RM du 25 septembre 2001 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général ;
- Vu le Décret n°09-690/P-RM du 29 décembre 2009 fixant l'organisation et les modalités de Fonctionnement de la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général ;
- Vu le Décret n°2012-588/P-RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la Loi relative aux Etablissements Privés d'Enseignement en République du Mali ;
- Vu le Décret n°2016-0022/P-RM du 15 janvier 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°94-9439/MESSRS-CAB du 30 septembre 1994 portant réglementation des Etudes dans les Etablissements relevant de la Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général ;
- Vu la Décision n° 00660/GRKK-CAB du 08 juillet 2015 portant autorisation de création d'un établissement privé d'enseignement secondaire général,
- Vu la demande de l'intéressé en date du 03 août 2015 et les pièces versées au dossier,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Birama DIALLO, est autorisé à ouvrir un établissement privé d'Enseignement Secondaire Général dénommé « Lycée GNETAASO de N'Tabacoro » en abrégé "LGN".

**ARTICLE 2 :** Le promoteur est tenu de se conformer strictement à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

- ORIGINAL..... 01
- P-RM-AN-CS-CC-CESC-HCC-HCJ..... 07
- Primature - tous ministères..... 33
- Tous Gouverneurs de Région et du District.... 11
- Ttes Dtions Nles/MEN..... 10
- A.E..... 18
- I.G.E.N..... 01
- Intéressé..... 01
- Archives..... 01
- J.O..... 01

Bamako, le 08 JUIN 2016  
Le ministre,

**Kénékou dit Barthélemy TOGO**  
Chevalier de l'Ordre National